

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **68 (1917)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de l'importance du service forestier. Puisse cette intelligence des choses faire sentir équitablement ses effets aussi dans la fixation du traitement des inspecteurs d'arrondissement, dont l'ordonnance ne dit rien.

Vaud. Le Grand Conseil aura, dans la présente session, à examiner trois projets intéressant la forêt à des titres divers.

Comme il faut toujours plus d'argent à l'Etat pour boucler ses comptes, on va lui demander de faire une coupe extraordinaire de 40 mille mètres cubes, à exploiter en cinq ans. On peut admettre d'emblée que les 8000 ha de forêts cantonales pourront supporter sans inconvénient majeur cette surexploitation occasionnelle.

Un second projet, d'ordre fiscal, institue un droit de coupe par mètre cube exploité dans les forêts particulières et communales. La difficulté et l'ennui de cette innovation pour le personnel forestier, ce sera le contrôle des coupes. Cela n'ira pas sans quelques désagréments.

Le troisième projet est le plus important. Il ne tend rien moins qu'à modifier l'organisation forestière actuelle en augmentant le nombre des arrondissements. Ceux projetés auraient une étendue moyenne de 4000 ha; les postes d'aménagistes seraient supprimés car la revision des aménagements incomberait aux inspecteurs d'arrondissement. Le projet prévoit que le paiement des agents serait supporté non plus entièrement par l'Etat, mais partiellement par les communes. Il prévoit aussi une revision complète des triages.

Ce sont là de grosses questions dont la solution est urgente. Il est heureux qu'on cherche à les résoudre sans retard. On peut admettre que les autorités qui auront à les trancher le feront dans le même esprit que celles qui ont si bien su mener à chef l'élaboration de la loi forestière de 1904. Elles montreront qu'il faut savoir apporter à la gérance de notre domaine forestier les améliorations que réclament des circonstances nouvelles.

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur ces différents projets.

BIBLIOGRAPHIE.

Corrigendum. Analysant au dernier cahier du „Journal“ le mémoire de M. le Dr *Rikli* sur les plantes phanérogames des régions septentrionales, quelques coquilles typographiques sont venues modifier le sens de notre recension (page 216). Il faut rectifier comme suit:

- 1° Le nombre des plantes ligneuses qui atteignent ou dépassent le 80° de latitude nord est de six (et non de deux.)
- 2° Le nombre des espèces phanérogames qui dépassent le 83° N est de douze.
- 3° La renoncule des glaciers atteint, dans la zone arctique, le 77° 30' N (et non 70° 30').

Et puisque nous avons dû revenir sur le beau travail du savant botaniste zuricois, nous profiterons de l'occasion pour y glaner encore. Nous le pouvons

d'autant mieux que c'est la première fois que l'on a entrepris d'établir un pareil catalogue. Nous y voyons que le nombre des plantes phanérogames qui ont atteint ou dépassé le 80°N s'élève à 112 espèces, chiffre qui est sensiblement supérieur à celui que l'on avait admis auparavant. Et l'auteur a pu constater que dans ces hautes régions boréales le nombre maximum des espèces se trouve dans la contrée qui a le climat le plus nettement continental. *H. B.*

Gouvernement général de l'Algérie. Service des forêts. Bulletin de la station de recherches forestières du Nord de l'Afrique.

Le Nord de l'Afrique diffère, au point de vue forestier, totalement du pays français. Et pourtant, jusqu'à présent, les données forestières utilisées sont celles appliquées en France. Aussi est-il permis de dire que la sylviculture algérienne manque de base scientifique propre. Fait d'autant plus regrettable que l'Algérie possède un domaine forestier de 3 millions d'hectares et, qu'inquiète de la faiblesse de son taux de boisement (10,7 %), elle est décidée à l'augmenter.

Aussi bien, le gouvernement de ce pays a-t-il, par arrêté du 29 décembre 1911, décrété la création d'une Station de recherches forestières. L'article 2 de cet arrêté formule comme suit le programme des travaux du nouvel établissement. „L'agent forestier titulaire de ce service aura pour mission de recueillir et de coordonner les notions d'observation et d'expérience susceptibles d'établir sur des bases raisonnées la sylviculture dans le Nord de l'Afrique et de faire connaître, le cas échéant, les résultats de ses travaux et découvertes dans tout ce qui touche à cet ordre d'idées.“

En 1912 déjà, la station terminait son installation dans la forêt domaniale du Télégraphe, aux portes d'Alger. Elle dispose d'un laboratoire et d'une bibliothèque, avec salle de collections.

Un *Bulletin* était prévu pour la publication des travaux de toute nature effectués par la station ou ses collaborateurs. Il est ouvert, en principe, à toute collaboration sérieuse, de quelque pays et de quelque milieu qu'elle vienne. Il ne s'astreint pas à une périodicité fixe, cela en vue d'éviter des articles hâtés ou de seconde main. Principe parfaitement juste en pareille matière où les enquêtes de longue haleine doivent pouvoir arriver à maturité sans hâte inutile. Parmi les questions pour lesquelles il a paru opportun de donner une solution rapide figurent: le repeuplement en chêne liège; la régénération du pin d'alep; les propriétés mécaniques et l'utilisation industrielle de ce bois.

Un premier fascicule a paru en décembre 1912 déjà. Le cinquième vient de voir le jour. Presque tous les mémoires publiés jusqu'ici émanent de professeurs de l'université d'Alger; ils abordent surtout des questions concernant la botanique forestière. En voici la liste:

M. A. Maige. Etude sur la tache jaune du liège.

La pourriture du liège connue sous ce nom ne semble pas être due à l'action de champignons; mais le liège est susceptible d'être modifié chimiquement par les produits de sécrétion de microorganismes variés.

C. Howard. Deux notes sur les galles des végétaux ligneux du Nord de l'Afrique.

C. Howard. La sécheresse de 1913 et les forêts algériennes. La Direction des forêts d'Algérie a fait rechercher dans quelle mesure la sécheresse de l'année 1913 dont a souffert ce pays avait pu réagir sur les peuplements forestiers de la colonie algérienne. Elle n'a causé aucun désastre dans les peuplements spontanés; les essences algériennes nées spontanément sont *adaptées*. La contre-partie de cette donnée satisfaisante est la sensibilité extrême des peuplements artificiels qui furent très éprouvés.

R. Maire. Contribution à l'étude de la flore forestière du Moyen-Atlas. Cette brève étude contient une excellente planche montrant le *Cytisus Battandieri*.

— **Organisation d'un service de météorologie forestière en Algérie.** Douze stations météorologiques ont été installées en 1914. Toutes sont en plein fonctionnement. Il était utile de reprendre pour la région algérienne l'étude de l'action réciproque de l'eau, de la température et du massif boisé. Car les notions admises dans la métropole et qui sont dues aux recherches classiques du professeur Mathieu à Nancy, sont en partie contestées ou tout au moins discutées en Algérie. Il sera du plus haut intérêt de suivre ces expériences; leurs résultats en seront attendus avec impatience.

V. Boutilly. Protection des semis de glands contre les rongeurs.

C'est tout plaisir de consulter les fascicules du Bulletin de la jeune Station de recherches. Ils sont bien imprimés, magnifiquement illustrés et écrits dans cette langue concise et claire, toujours châtiée et élégante que nous autres Suisses romands ne pouvons nous lasser d'admirer.

Nous continuerons, sous peu, l'examen des fascicules 4 et 5.

MERCURIALE DES BOIS.

La reproduction intégrale ou partielle de la Mercuriale est interdite sans l'autorisation de la Rédaction.

Prix des bois en octobre-novembre 1917.

A. Bois sur pied.

(Prix par m³ de bois de service; exploitation à la charge de l'acheteur; mesurage sous écorce.)

Valais. Forêts communales du III^e arrondissement. Sierré.

Commune de Ober-Ems. Alpe de Meiden (coût de l'exploitation et du transport jusqu'au lieu d'emploi fr. 35.) 106 plantes, $\frac{1}{10}$ épic. $\frac{4}{10}$ arolle $\frac{5}{10}$ mélèze, 0,95 m³ par plante, fr. 24,60. — **Alpe de Meltigen** (exploitation et transport fr. 34) 80 plantes, $\frac{2}{10}$ épic. $\frac{3}{10}$ arolle $\frac{5}{10}$ mél., 0,85 m³ par plante, fr. 24,60. — **Alpe de Gründji** (exploitation et transport fr. 30) 88 plantes, $\frac{6}{10}$ épic. $\frac{2}{10}$ arolle $\frac{2}{10}$ mél., 1,1 m³ par plante, fr. 22. — **Alpe de Roft** (exploitation et transport fr. 25) 98 plantes, $\frac{1}{10}$ épic. $\frac{2}{10}$ arolle $\frac{7}{10}$ mél., 0,7 m³ par plante, fr. 34,20. — **Alpe de Gribel** (exploitation et transport fr. 20) 204 plantes, $\frac{5}{10}$ épic. $\frac{1}{10}$ arolle $\frac{4}{10}$ mél., 0,75 m³ par plante, fr. 44,20. — **Grand-bourgeoisie de Lens. Praz du Tailleur** (exploitation et transport fr. 36) 77 plantes, $\frac{9}{10}$ sap. $\frac{1}{10}$ mél., 2,1 m³ par plante; éboutage à 16 cm, fr. 18.